

Lycée Blaise Pascal CLERMONT-FERRAND

Section européenne *langue anglaise*



Document destiné à l'information
des élèves, parents des élèves,
enseignants, professeurs principaux.



Lycée Blaise Pascal
36, avenue Carnot
63037 CLERMONT-FERRAND Cedex 1
Tél. 04 73 98 26 50

<https://lyc-blaise-pascal-clermont.ent.auvergnerrhonealpes.fr/>
0630018C@ac-clermont.fr

SECTION EUROPEENNE EN LANGUE ANGLAISE

I - LES OBJECTIFS DE LA SECTION

- Permettre aux élèves francophones **d'acquérir un excellent niveau linguistique en anglais.**
- Éveiller les élèves à **la culture et à la civilisation des pays anglophones.**
- Impliquer les élèves dans **des projets d'activités culturelles** (littéraires, artistiques, scientifiques, économiques, sociaux et sportifs) intégrés au Projet d'Etablissement et **ouverts sur une meilleure connaissance de l'Europe.**
- Faciliter **l'intégration, dans le système éducatif français, d'élèves étrangers,** en particulier ceux qui ont vécu dans des pays ou des **milieux anglophones.**

II – LES CONDITIONS D'ADMISSION

SECONDE	PREMIERE	TERMINALE
Affectation prononcée par l'Inspection Académique	Admission prononcée par le Chef d'Etablissement, après proposition du Conseil de Classe et réussite d'un test de niveau	Admission prononcée par le Chef d'Etablissement, après proposition du Conseil de Classe et réussite d'un test de niveau

SECONDE	PREMIERE	TERMINALE
Élèves répartis dans les classes	Élèves répartis dans les classes	Élèves répartis dans les classes

III – LES CLASSES TRANSPLANTEES

En classe de Seconde, les élèves participent à un **séjour pédagogique** organisé au cours de l'année scolaire. À titre indicatif, le coût était d'environ 580 € en 2022-2023 (assurances comprises), ce séjour est d'une durée de huit jours (six jours sur place). Il intervient sur le temps scolaire, et a pour objectif de conduire des travaux interdisciplinaires en langue anglaise.

IV –DISPOSITIONS PEDAGOGIQUES PARTICULIERES

- HORAIRES D'ENSEIGNEMENT

SECONDE	PREMIERE	TERMINALE
Horaire d'Anglais renforcé de 2 heures	Horaire d'Anglais renforcé d'1 heure	Discipline Non Linguistique (DNL) : 2 heures en Histoire-Géographie, Mathématiques, Sciences Physiques ou SVT
	Discipline Non Linguistique (DNL) : 1 heure en Histoire-Géographie, Mathématiques, Sciences Physiques ou SVT	

- CERTIFICATIONS ET EXAMEN (sous réserve de modification)

TERMINALE
Certification en Anglais avec sortie au niveau B1, B2 ou C1
Obtention de la « mention européenne » au Baccalauréat si :
-Moyenne sur le cycle terminal (moyenne des moyennes annuelles de 1^{ère} et terminale) égale ou supérieure à 12/20 dans la langue de la section.
- Note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve orale de DNL.
NB : L'ensemble des notes obtenues par le candidat, à la fois au titre du contrôle continu en DNL, et au titre de l'évaluation spécifique de DNL, remontera via le Livret scolaire numérique du Lycée (LSL) [note de scolarité (20%) et note d'interrogation orale (80%)].